Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Rapport annuel 2000-2001

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
8, rue Cook, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : (418) 643-9938
Télécopieur : (418) 643-9019
Courrier électronique : info@ceec.gouv.qc.ca
Adresse Internet : http://www.ceec.gouv.qc.ca

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal – 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19544-6
ISSN 1201-1495
© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2000-2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation,

François Legault

Québec, novembre 2001

Monsieur François Legault
Ministre de l'Éducation
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2000-2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Jacques L'Écuyer

Québec, novembre 2001

102-03906/

Table des matières

Rapport du président 9

Présentation de la Commission 13

1. Mandat de la Commission 13
2. Composition 13
3. Création de comités consultatifs 13

   Composition et mandat des comités consultatifs 13
4. Comités d'évaluation de la Commission 13

   Composition et rôle des comités d'évaluation 13

Les activités de la Commission 15

1. Réunions 15
2. Processus d'évaluation

   Les politiques institutionnelles 15

   Les opérations d'évaluation 15
3. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages 15
4. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes 16
5. Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes 16
6. Évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial 16
7. Évaluation des programmes 16
8. Réunions des comités consultatifs 17
9. Relations avec divers organismes 17
10. Publications 18
11. Communications 18
12. Activités prévues pour l'année 2001-2002 18
13. Protection des renseignements personnels 18
14. Code d'éthique et de déontologie 19

Les ressources humaines et financières 2000-2001 21

1. Structure et organigramme de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial 21
2. Effectif 21
3. Budget de fonctionnement de la Commission pour l'année financière 2000-2001 22

Annexes

Annexe I Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) 23

Annexe II Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) 25

Annexe III Établissements visités en 2000-2001 27

Annexe IV Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2000-2001 29

Annexe V Suites aux rapports d'évaluation de la Commission au 30 juin 2001 31

Annexe VI Membres des comités consultatifs 43

Annexe VII Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2000-2001 45

Annexe VIII Publications de la Commission 47

Annexe IX Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial 49

Rapport du président

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a, de par sa loi constitutive, le mandat d'évaluer les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) et celles relatives aux programmes (PIEP) aussi bien dans leur formulation que dans leur application. Elle a aussi pour mandat d'évaluer les programmes d'études offerts par tous les établissements d'enseignement soumis au *Règlement sur le régime des études collégiales*, qu'ils soient publics ou privés. Enfin, elle doit rendre compte de ses évaluations aux collèges eux-mêmes, au ministre de l'Éducation et à la population.

Dès le début de ses travaux, la Commission a choisi d'aborder ce mandat en se fixant trois objectifs principaux : contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'enseignement collégial, contribuer à la reconnaissance de cette pertinence et de cette qualité et, enfin, contribuer au développement d'une culture évaluative au sein des établissements eux-mêmes.

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur autonomie, tout en préservant celle nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Ainsi, pour contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial, elle a utilisé une série de moyens basés sur la participation des établissements au processus d'évaluation, sur la visite des établissements par des comités d'experts et sur l'obligation, pour les collèges, de donner des suites appropriées aux recommandations de la Commission.

Afin de réaliser des évaluations efficaces et surtout utiles pour les collèges, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a choisi de les associer étroitement à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. À cette fin, elle leur a demandé de procéder d'abord à l'autoévaluation de leurs programmes à partir de guides précis élaborés par la Commission. Ces guides explicitent les critères d'évaluation, la démarche à suivre et les personnes à consulter.

Par la suite, elle a visité chacun des établissements pour valider les rapports d'autoévaluation et elle a formulé son propre jugement accompagné de recommandations, suggestions et invitations. Dans le cadre de ces visites, la Commission a porté une attention particulière à l'évaluation des apprentissages et à l'application de la politique contribuant à resserrer les pratiques institutionnelles d'évaluation. Selon le même processus retenu pour l'évaluation de programme, la Commission a complété, au cours de la dernière année, l'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études, évaluation qui a touché 88 établissements.

La Commission formule des recommandations lorsque des améliorations majeures sont requises et, dans ces cas-là, elle demande aux établissements de lui faire part des gestes posés. Elle leur donne à cette fin un laps de temps suffisant pour apporter les améliorations souhaitées. Lorsqu'elles sont jugées satisfaisantes, la Commission l'indique publiquement et, le cas échéant, révise son jugement d'ensemble. Ainsi, des programmes initialement qualifiés de « problématiques » ou de « forces et faiblesses » ont été par la suite reconnus comme étant de qualité. Chaque année, la Commission évalue un certain nombre de rapports présentés par des établissements ayant donné des suites à ses recommandations. En 2000-2001, elle a examiné 35 rapports de ce type et, pour 20 d'entre eux, elle a modifié son jugement en reconnaissant désormais la qualité de la formation offerte. La grande majorité de ces rapports concernait les suites données à l'évaluation de la composante de formation générale.

Dans les cas où la Commission a constaté des lacunes graves lors d'une évaluation, elle n'hésite pas à retourner visiter un collège pour vérifier si les améliorations apportées sont suffisantes. Elle a d'ailleurs effectué une telle visite durant l'année et elle en fera deux autres au cours de l'automne 2001.

Jusqu'à maintenant, la Commission a complété six opérations d'évaluation[1]. Dans le cadre de ces évaluations, elle a effectué 333 visites d'établissements, ce qui l'a amenée à visiter tous les collèges publics et privés qui décernent le diplôme d'études collégiales (DEC). Elle a aussi visité 23 établissements privés non subventionnés qui offrent des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). Tous les collèges, sauf ceux de création

1. Les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales en : Informatique, Techniques d'éducation en services de garde, Sciences humaines, Techniques administratives et Coopération; la Composante de formation générale des programmes d'études; les programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés.

récente, ont été visités dans le cadre de ces évaluations, certains jusqu'à cinq reprises. Dans la majorité des cas, les collèges ont apporté les améliorations requises.

Contribuer à la reconnaissance de la valeur de l'enseignement

L'une des meilleures façons de contribuer à la reconnaissance de la valeur de l'enseignement consiste à diffuser, le plus largement possible, le résultat des évaluations réalisées par la Commission. Forte de l'article 18 de sa loi stipulant qu'elle rend publics ses rapports de la manière qu'elle juge appropriée, la Commission a décidé de publier le texte intégral de tous ses rapports d'évaluation sur son site WEB. En outre, au terme de l'évaluation d'un programme dans tous les établissements qui l'offrent, elle publie un rapport synthèse qu'elle rend public lors d'une conférence de presse. Enfin, à mesure que les établissements apportent des améliorations à leurs programmes, la Commission le signale sur son site WEB.

En février 2001, la Commission a rendu public le rapport synthèse sur l'évaluation de la composante de formation générale. Ce rapport présente une vue globale des forces et des éléments à améliorer pour l'ensemble des collèges touchés par cette évaluation. Dans un tel rapport, comme c'est le cas d'ailleurs pour chaque rapport adressé aux collèges, la Commission met de l'avant les initiatives locales dignes d'intérêt qu'elle a pu observées lors de l'évaluation. Cette reconnaissance publique des « bons coups » réalisés dans des collèges a l'avantage de les rendre accessibles autant aux directions d'établissements qu'à l'ensemble de leur personnel enseignant. Ces exemples peuvent ainsi servir de modèles et inspirer des actions visant à maintenir ou à améliorer la qualité de la formation.

Contribuer au développement d'une culture d'évaluation

La contribution de la Commission au développement d'une culture d'évaluation vise essentiellement à rendre les collèges de plus en plus responsables et autonomes en cette matière. Plusieurs éléments, dont le processus retenu par la Commission, ont contribué à l'atteinte de cet objectif.

En effet, en demandant aux collèges d'adopter un processus d'autoévaluation de programmes à partir de guides, la Commission leur a permis de développer une expertise qu'ils ont par la suite mise à profit pour élaborer leur politique institutionnelle (PIEP) et effectuer eux-mêmes l'évaluation de leurs programmes. La Commission évalue le contenu de cette politique, toujours dans la perspective d'aider les collèges à réaliser des évaluations qui leur permettent d'améliorer réellement la qualité de leurs programmes. Par la suite, lorsqu'elle évalue l'application de la politique, elle porte un jugement sur la capacité du collège à faire une évaluation efficace en conformité avec sa propre politique. Dans les deux cas, la Commission insiste sur l'importance de suivre régulièrement l'état de santé d'un programme à l'aide d'indicateurs et de procéder périodiquement à l'évaluation approfondie de chacun des programmes d'enseignement.

Au cours de l'année, la Commission a évalué neuf politiques, ce qui complète, à deux exceptions près, l'évaluation du contenu de ces politiques dans les établissements publics et privés subventionnés. Parallèlement, elle a effectué 36 visites d'établissements dans le cadre de l'évaluation de l'application de la politique. Cette opération se poursuit actuellement.

Deux autres éléments étroitement liés au type d'intervention retenu par la Commission contribuent à l'appropriation de l'évaluation dans les établissements. D'une part, en choisissant comme objet d'évaluation des programmes qui rejoignent un grand nombre d'élèves et un grand nombre de professeurs, elle a sensibilisé une large fraction du personnel à la nécessité et aux avantages potentiels des évaluations. D'autre part, en utilisant comme experts lors de ses visites, quelques centaines de professeurs d'expérience issus du milieu collégial, elle a aussi contribué à diffuser de bonnes pratiques d'évaluation.

Enfin, la Commission a été à même de constater que certains problèmes ne relèvent pas spécifiquement de l'un ou l'autre des programmes, mais plutôt de l'établissement dans son ensemble. C'est l'une des raisons qui l'ont incitée à inscrire la poursuite de ses travaux sous l'angle de l'évaluation institutionnelle. Cette opération touche tous les collèges offrant au moins un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). Dans un premier temps, l'établissement est invité à réfléchir sur sa mission et sur les principaux objectifs institutionnels qui en découlent. À la lumière de sa mission et de ses objectifs, il doit ensuite examiner l'ensemble de ses activités et de ses services dans le but de déterminer s'ils contribuent de façon optimale à l'atteinte de ces objectifs et s'ils sont adaptés à l'évolution du contexte social.

Toujours dans un esprit d'aide et de soutien aux collèges, la Commission a produit à leur intention un guide qui précise sur quoi devrait reposer leur autoévaluation. Elle a tenu 17 séances d'information qui ont rejoint 249 personnes provenant de 72 collèges. Au terme de l'évaluation, la Commission portera un jugement sur la capacité de l'établissement de donner dans les meilleures conditions une formation de qualité.

Cette opération, actuellement en cours, amène chaque établissement à réaliser une autoévaluation adaptée à sa réalité, lui permettant ainsi d'affirmer sa personnalité, ses caractéristiques et les valeurs particulières qu'il entend promouvoir. Il s'agit, en quelque sorte, d'une occasion exceptionnelle pour chacun d'entre eux de procéder à une réflexion globale et collective sur leur raison d'être et sur la place qu'ils occupent ou veulent occuper dans leur communauté respective.

Présentation de la Commission

1. Mandat de la Commission

En juin 1993, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et modifiant certaines dispositions législatives (L.R.Q., c.26 C-32.2). Le 15 juillet 1993, l'entrée en vigueur de la loi créant la Commission a eu pour effet l'abolition du Conseil des collèges et du Conseil des universités (art. 27 et 28).

La Commission a le mandat d'évaluer pour tous les établissements auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales* :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

La Commission peut également faire des recommandations au ministre de l'Éducation sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle peut notamment recommander au ministre d'habiliter un établissement à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC).

2. Composition

La Commission est composée de trois commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Les commissaires sont entrés en fonction le 25 octobre 1993 et le mandat a été renouvelé le 23 septembre 1998. Il s'agit de :

- Jacques L'Écuyer, commissaire et président;
- Louise Chené, commissaire;
- Louis Roy, commissaire.

3. Création de comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Ainsi, pour chaque opération d'évaluation qu'elle entreprend, la Commission a décidé de se doter d'un tel comité pour l'assister dans ses travaux.

Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes socio-économiques et éducatifs concernés. Chaque comité, dont le nombre des membres peut varier, est formé d'un membre de la Commission qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice responsable de l'opération au sein de la Commission.

La Commission confie aux comités consultatifs le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux, dans l'élaboration d'un guide spécifique d'autoévaluation et, le cas échéant, d'instruments qui serviront à l'évaluation, de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation des établissements, de participer à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

4. Comités d'évaluation de la Commission

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. La Commission fait appel à de telles personnes pour chacune de ses opérations d'évaluation[2].

Composition et rôle des comités d'évaluation

Un comité d'évaluation, ou comité visiteur, est habituellement composé de trois évaluateurs externes reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances liées à une opération d'évaluation. Il est présidé par un ou une commissaire, et un agent ou une agente de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

2. La liste des experts auxquels la Commission a fait appel en 2000-2001 se retrouve à l'annexe VII.

Le comité d'évaluation analyse le rapport d'autoévaluation de l'établissement qu'il aura à visiter; il visite ensuite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport. Au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts externes l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé; elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble.

Les activités de la Commission

1. Réunions

Du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, la Commission a tenu 10 réunions totalisant 16 jours.

2. Processus d'évaluation

Les politiques institutionnelles

Lorsqu'elle évalue une politique institutionnelle (apprentissages, programmes), la Commission examine d'abord le texte de la politique et par la suite, son application dans le collège. Dans le cas de celle portant sur les apprentissages, elle détermine si la politique assure la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et permet au collège d'en témoigner. La Commission vérifie l'application de la politique lors de l'évaluation des programmes.

L'examen de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes consiste à vérifier si la politique contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. La Commission examine l'application de cette politique en demandant à chaque collège d'évaluer un programme de son choix à l'aide de sa politique. Cette expérimentation permet aux collèges de vérifier la conformité de leur pratique de l'évaluation aux dispositions de leur politique ainsi que l'efficacité de la politique elle-même dans la conduite d'une évaluation de programme.

Les opérations d'évaluation

Dans le cadre d'une opération d'évaluation de programme, la Commission demande aux collèges visés de procéder à son autoévaluation et de lui transmettre un rapport. Ce processus a également été retenu pour l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes et pour l'évaluation institutionnelle.

À la suite de l'analyse du rapport d'autoévaluation transmis par un établissement, un comité d'évaluation de la Commission lui rend visite pour valider ce rapport et pour obtenir, le cas échéant, de l'information complémentaire et rencontrer différents groupes de personnes. Ces groupes peuvent sensiblement varier selon l'objet de l'évaluation. En évaluation de programme, par exemple, chaque visite comprend habituellement des rencontres avec la direction de l'établissement, le comité responsable de l'autoévaluation, les enseignantes et les enseignants du programme, des étudiantes et des étudiants inscrits au programme et des diplômés. Enfin, le comité d'évaluation complète ces rencontres par la visite des installations dont l'établissement dispose pour offrir le programme.

À la suite de chaque visite, la Commission élabore un rapport préliminaire qu'elle transmet à l'établissement. Ce rapport comporte, le cas échéant, des suggestions d'amélioration ou des recommandations. Sur réception des commentaires de l'établissement, la Commission rédige un rapport d'évaluation définitif qu'elle fait parvenir à l'établissement et au ministre de l'Éducation. Ces rapports sont publics et disponibles sur le site Internet de la Commission.

Lorsqu'un rapport d'évaluation contient des recommandations, l'établissement est tenu d'y donner des suites. Pour s'assurer qu'elles sont appropriées, la Commission demande aux établissements visés de lui transmettre, au plus tard un an après l'évaluation, un rapport de suivi faisant état des progrès réalisés. La Commission évalue la situation et, éventuellement, demande à l'établissement de lui faire à nouveau rapport ou de lui fournir de l'information complémentaire dans un délai donné. Le jugement qu'elle porte est transmis à l'établissement et il est accessible sur le site Internet de la Commission.

3. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

En vertu de l'article 25 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, les établissements avaient jusqu'à l'automne 1994 pour adopter une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Durant l'année, la Commission a évalué la politique de neuf établissements. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'annexe I. La Commission a transmis un rapport d'évaluation à chacun d'entre eux et au ministre de l'Éducation. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de la Commission[3].

Au 30 juin dernier, cinq collèges privés non subventionnés n'avaient pas encore transmis à la Commission le texte officiel de leur politique. La liste de ces établissements est donnée à l'annexe I.

3. http://www.ceec.gouv.qc.ca

4. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes

L'article 24 du *Règlement sur le régime des études collégiales* stipule que les établissements doivent se doter d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Ils avaient jusqu'à l'automne 1996 pour adopter une telle politique.

Contrairement à la PIEA dont certains des éléments de contenu sont prescrits par le *Règlement sur le régime des études collégiales*, il appartient à chaque collège de définir sa PIEP et de décrire, dans un texte officiel, de quelle manière il assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner. La Commission analyse le *contenu* de la politique et elle se prononce sur son efficacité probable.

Au cours de l'année, la Commission a évalué neuf politiques. Elle a fait parvenir un rapport d'évaluation à chaque établissement concerné, ainsi qu'au ministre de l'Éducation (voir l'annexe II). Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de la Commission.

Au 30 juin 2001, 43 établissements n'avaient pas encore transmis le texte de leur politique : un établissement relevant d'une université, deux établissements privés subventionnés et 40 établissements privés non subventionnés (voir l'annexe II).

5. Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Au cours de l'année scolaire 1998-1999, la Commission avait demandé à chacun des établissements qui offrent un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) d'évaluer l'un de ses programmes à l'aide de sa politique et de lui transmettre le rapport accompagné d'une description et d'une autoévaluation de la démarche suivie. En 2000-2001, la Commission a poursuivi les visites, commencées l'année précédente, en évaluant l'application de la politique dans 36 établissements. Elle a transmis un rapport d'évaluation définitif à 23 d'entre eux et un rapport préliminaire à 17 autres (voir les annexes III, IV).

Au 30 juin 2001, le processus d'évaluation est terminé pour 20 des 75 collèges touchés par cette évaluation (annexe V). Les visites se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2001.

6. Évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial

En octobre et en novembre 2000, la Commission a tenu 17 séances d'information afin de présenter le guide d'évaluation qu'elle a transmis aux collèges en juin 2000. Elle a ainsi rencontré 249 personnes provenant de 72 collèges. Les collèges procèdent actuellement à leur autoévaluation et la Commission prévoit compléter cette opération en 2003.

7. Évaluation des programmes

En juin 2001, la Commission a décidé de procéder à une nouvelle évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés. Plusieurs raisons l'ont incitée à entreprendre cette opération, notamment le nombre de nouveaux établissements depuis l'évaluation de 1997-1999, les nouveaux programmes d'établissements, ainsi que les conclusions de ses précédentes évaluations. Vingt établissements sont touchés par cette évaluation.

À ce jour, outre la composante de formation générale, la Commission a évalué quatre programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)[4], 21 programmes reliés aux précédents et conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) et enfin, 20 programmes conduisant à une AEC dans des établissements privés non subventionnés. Au cours de l'année, la Commission a évalué 13 rapports donnant suite à l'évaluation de l'un ou l'autre de ces programmes. Elle a également effectué une visite dans un établissement privé non subventionné qui devait procéder à une deuxième autoévaluation.

Au cours de l'année, la Commission a complété l'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études. Elle a transmis 31 rapports d'évaluation (voir l'annexe IV) et rendu public, en février 2001, le rapport synthèse concernant cette opération. Elle a, de plus, évalué 22 rapports de suivi. Au 30 juin, l'évaluation est terminée dans 25 des 88 établissements touchés par cette évaluation (voir l'annexe V). Neuf établissements devront donner de nouvelles suites aux recommandations de la Commission, alors que trois autres devront procéder à une nouvelle autoévaluation. Enfin, la Commission attend 51 rapports de suivi et trois autres sont en cours d'évaluation.

4. Il s'agit des programmes *Informatique*, *Techniques d'éducation en services de garde*, *Sciences humaines* et *Techniques administratives et Coopération*.

Le processus d'évaluation est terminé pour 50 des 54 établissements visés par l'évaluation des programmes d'*Informatique*. La Commission a évalué un rapport de suivi durant l'année et, au 30 juin, un établissement n'avait pas encore transmis son rapport sur les suites données aux recommandations de la Commission, alors que trois autres devaient donner de nouvelles suites (voir l'annexe V).

En *Techniques d'éducation en services de garde*, 27 des 30 établissements touchés ont complété le processus d'évaluation. Au 30 juin, deux rapports de suivi sont en cours d'évaluation à la Commission. Enfin, un collège devra transmettre un nouveau rapport d'autoévaluation à la Commission (voir l'annexe V).

La Commission a évalué le programme de *Sciences humaines* dans 66 établissements et le processus d'évaluation est terminé pour 46 d'entre eux. En 2000-2001, elle a évalué six rapports de suivi. En juin dernier, trois rapports étaient en cours d'évaluation à la Commission et quatre établissements n'avaient pas encore transmis leur rapport de suivi. Par ailleurs, 10 établissements doivent donner de nouvelles suites, deux autres ont réalisé une deuxième autoévaluation du programme tel que demandé par la Commission et enfin, un dernier devra évaluer à nouveau la mise en œuvre du programme (voir l'annexe V).

En *Techniques administratives et Coopération*, 38 des 67 établissements touchés ont complété le processus d'évaluation. Au cours de l'année, la Commission a évalué cinq rapports de suivi. Au 30 juin, le rapport de six établissements était en cours d'évaluation,19 établissements n'avaient pas encore fait parvenir le leur, trois autres doivent donner de nouvelles suites et enfin, un établissement devra procéder à une deuxième autoévaluation (voir l'annexe V).

Parmi les 23 établissements touchés par l'évaluation des *programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés*, 15 ont complété le processus d'évaluation. Au cours de l'année, la Commission a évalué un rapport de suivi. Au 30 juin, le rapport de deux établissements était en cours d'évaluation et cinq établissements n'avaient pas encore remis leur rapport de suivi. Un établissement a procédé à une deuxième autoévaluation et il a transmis son rapport à la Commission (voir l'annexe V).

8. Réunions des comités consultatifs

Le comité consultatif[5] pour l'évaluation de la *composante de formation générale des programmes d'études* s'est réuni une fois en 2000-2001 pour analyser le contenu du rapport synthèse. Après cet exercice, le comité a mis fin à ses travaux.

Le comité pour l'évaluation de l'*application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* a tenu quatre réunions au cours de l'année pour examiner 40 projets de rapport à transmettre à la Commission.

9. Relations avec divers organismes

Au cours de l'année, la Commission a été en contact avec divers intervenants concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation : Direction des conservatoires de musique du ministère de la Culture et des communications, Association des collèges privés du Québec, Fédération des cégeps, Fédération autonome du collégial, Fédération des enseignants et enseignantes de cégep, Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec, Association québécoise de pédagogie collégiale, Université du Québec à Trois-Rivières, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation, Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Ces contacts se sont réalisés par la participation à des colloques ou par des rencontres avec des représentants ou représentantes de l'un ou l'autre de ces organismes.

Depuis plusieurs années, la Commission tient à établir et à entretenir des liens avec des organismes canadiens et étrangers travaillant dans le domaine de l'évaluation ou de l'enseignement supérieur, dans le but de profiter d'expériences variées en matière d'évaluation. Elle a participé, notamment, aux travaux de la Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth, l'International Network of Quality Assurance Agencies in Higher Education, et l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC). Dans le cadre d'une entente entre l'ACCC et la Commission, le président a dirigé, auprès de représentants du ministère de l'Éducation de la République d'Argentine, des séminaires sur le cadre législatif et les travaux de la Commission ainsi que sur la nécessité d'un tel organisme pour l'évaluation de programmes. À titre de membre d'un comité international, le président a également participé aux travaux du *Programma de Mejeramiento de la Calidad y la Equidad en la Educación Superior (MECESUP)* du ministère de l'Éducation du Chili. Enfin, le président a rencontré des dirigeants du ministère de l'Éducation et la ministre de l'enseignement supérieur de la Belgique.

La Commission a également présenté un mémoire devant la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Elle y traitait de la situation de l'enseignement du français, langue d'enseignement et littérature, ainsi que de l'en-

5. La liste des membres des comités consultatifs se retrouve à l'annexe VI.

seignement des langues secondes, français et anglais, dans les établissements d'enseignement collégial du Québec.

10. Publications

Au cours de l'année, la Commission a publié trois documents : le rapport synthèse sur l'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études, en versions française et anglaise, ainsi que son rapport annuel. Le *Rapport annuel 1999-2000* a été transmis au Ministre et déposé à l'Assemblée nationale en mars 2001. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'annexe VIII.

Par ailleurs, la Commission a produit 106 rapports d'évaluation adressés aux établissements (évaluation de programmes, évaluation de politiques et suites aux rapports d'évaluation de la Commission).

Toutes les publications de la Commission sont publiques et disponibles sur Internet.

11. Communications

Le 1er février 2001, la Commission a tenu une conférence de presse pour rendre public le rapport synthèse sur « l'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études ». Au cours de l'année, le président de la Commission a répondu à des demandes d'entrevues de la part de journalistes des médias écrits et électroniques.

La Commission a par ailleurs continué d'alimenter son site Internet en y plaçant le résultat de chacune de ses évaluations. Il compte actuellement 804 rapports d'évaluation adressés aux établissements, ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

12. Activités prévues pour l'année 2001-2002

À ce jour, la Commission a mené à terme six opérations d'évaluation. Les établissements évalués ont un délai d'un an pour faire part des mesures envisagées, ou déjà prises, pour donner suite aux recommandations de la Commission. Elle suivra de près les établissements qui n'ont pas encore donné de suites appropriées en *Informatique*, en *Sciences humaines*, en *Techniques administratives* et *Coopération* et dans le cas *des programmes conduisant à une* AEC *dans les établissements privés non subventionnés*.

La Commission poursuivra les visites d'établissements pour l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Cette opération touche tous les établissements offrant au moins un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), c'est-à-dire les cégeps, les établissements privés subventionnés et les écoles relevant d'un autre ministère ou d'une université. Les visites se continueront jusqu'à la fin de 2001.

Dans le cadre du dossier sur l'évaluation institutionnelle, les établissements devraient transmettre leur rapport d'autoévaluation à compter de l'automne 2001. La Commission échelonnera les visites d'établissements sur une période de deux ans.

Au cours de l'été, la Commission élaborera et rendra public un guide pour la deuxième opération d'évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés. Les 20 établissements touchés doivent transmettre à la Commission leur rapport d'autoévaluation pour la mi-décembre. La Commission commencera la visite des établissements au début de 2002.

Comme à chaque année, la Commission poursuivra l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de celle relative à l'évaluation des programmes d'études.

13. Protection des renseignements personnels

La protection des renseignements personnels est devenue un enjeu important pour les ministères et les organismes publics. L'élargissement de la gamme des services rendus aux citoyennes et aux citoyens, la réduction des coûts associés à la constitution de fichiers contenant des renseignements personnels et la plus grande facilité d'établir des liens entre ces fichiers invitent à porter une attention accrue à la façon dont ces renseignements sont gérés.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a désigné son secrétaire général à titre de responsable de la *Politique des renseignements personnels* et s'est intégrée au Comité de protection des renseignements personnels créé par le ministère de l'Éducation. À ce titre, il participe aux réunions de ce comité. La responsable des communications prend part aux activités du Réseau des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes.

En septembre 2000, l'ÉNAP tenait, à la demande de la Commission, deux sessions de formation, l'une destinée au personnel et l'autre, aux commissaires. La Commission a participé à la réalisation du bilan de sécurité informatique, dans le cadre de la *Directive sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques*. En juin 2001, le ministère de l'Éducation, la Commission et le Conseil supérieur de l'éducation ont déposé un bilan de sécurité au Secrétariat du Conseil du trésor.

Au cours de la prochaine année, la Commission entend compléter l'inventaire des fichiers de renseignements personnels détenus par le personnel de la Commission, préciser les attentes en matière de gestion des renseignements personnels, établir les profils d'accès aux renseignements nominatifs et évaluer leur conformité avec la loi. Enfin, la Commission élaborera une politique de confidentialité pour son site Internet.

14. Code d'éthique et de déontologie

En vertu du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, la Commission s'est dotée d'un code qui, pour l'essentiel, comporte des principes d'éthique et des règles générales de déontologie ainsi que des règles sur l'indépendance et l'impartialité. Le texte se retrouve à l'annexe IX.

Les ressources humaines et financières 2000-2001

1. Structure et organigramme de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

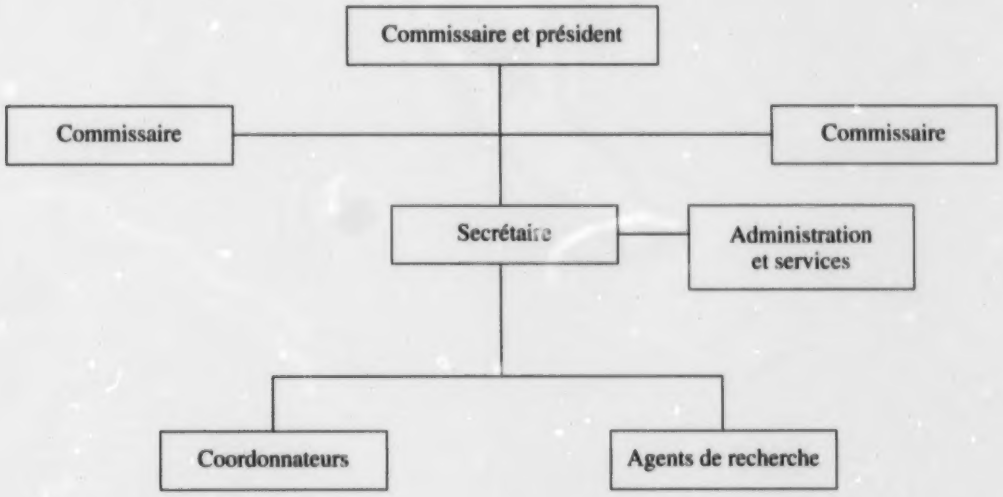

2. Effectif

L'effectif autorisé de la Commission, en 2000-2001, comprenait 28 postes réguliers.

Tableau 1
L'effectif permanent autorisé par catégorie d'emploi au 30 juin 2001

Catégories d'emploi	Nombre
Hors cadre	3
Cadre	1
Professionnels et professionnelles	17
Technicienne en administration	1
Agentes de secrétariat	5
Téléphoniste-réceptionniste	1
Total	**28**

Le personnel de la Commission au 30 juin 2001

Commissaires

Jacques L'Écuyer, président
Louise Chené
Louis Roy

Secrétaire de la Commission

Jean-Louis Laberge

Coordonnatrice et coordonnateurs

Jean-Paul Beaumier
Bengt Lindfelt
Lili Losier

Agents et agentes de recherche

Chantal Bouchard
Francine Gravel
Sonia Grenon
Gilberte Jean
Pauline Jean
Claude Marchand
Jean Perron
Yves Prayal
Denis Savard
Richard Simoneau

Analyste en informatique

André Boucher

Agente d'information

Normande Levesque

Technicienne en administration

Francine Allard

Agentes de secrétariat

Rita Grant
Danielle Guillot
Ginette Lepage
Monique Vaillancourt
Micheline Poitras
Lucie Roy (secrétaire principale)

Téléphoniste-réceptionniste

Diane Guérard

3. Budget de fonctionnement de la Commission pour l'année financière 2000-2001

Pour l'année financière 2000-2001, la Commission disposait d'un budget de 1 930 800 $ réparti de la façon suivante.

Tableau 2
Budget de fonctionnement de la Commission

Catégories	Budget (en milliers de $)
Traitement	
01 Traitement	1 431,7
Sous-total	***1 431,7***
Fonctionnement	
03 Communications	105,0
04 Services	300,0
05 Entretien	6,0
06 Loyers	10,5
07 Fournitures	28,1
08 Équipement	15,0
11 Autres dépenses	1,0
Sous-total	***465,6***
Amortissement	
08 Équipement	33,5
Sous-total	***33,5***
Total	**1 930,8**

Annexes

Annexe 1

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Politiques évaluées en 2000-2001

Établissements	Jugement	Objet des recommandations de la Commission
Cégeps (2) Collège Gérald-Godin	S	Pas de recommandations (*Politique révisée*)
Cégep de Granby Haute-Yamaska	S	Pas de recommandations (*Politique révisée*)
Privés subventionnés (2)		
Collège Français	S	Pas de recommandations (*Politique révisée*)
École nationale de cirque	ES	Pas de recommandations
Privés non subventionnés (4)		
CINAC inc.	S	Pas de recommandations
Collège Crack inc.	ES	Pas de recommandations
Collège Info-Technique	S	Pas de recommandations
Institut d'enregistrement du Canada	S	Pas de recommandations
Relevant d'un autre ministère ou d'une université (1)		
Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière	ES	Pas de recommandations (*Politique révisée*)

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante / PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

Politiques non reçues en date du 30 juin 2001

Catégorie d'établissements	Établissements
Établissements privés non subventionnés (5)	Collège Gilmore
	Collège d'ingénierie
	Collège Net Village
	Institut Athéna
	Institut d'informatique de Montréal

Annexe II

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP)

Établissements dont la politique a été évaluée en 2000-2001 (9)

Publics (7)	Établissements privés subventionnés (2)
Cégep André-Laurendeau	Collège Français
Cégep de Grandy Haute-Yamaska	Collège Laflèche
Cégep de Lévis-Lauzon	
John Abbott College	
Cégep de Limoilou	
Cégep de Saint-Félicien	
Cégep de Saint-Laurent	

Établissements n'ayant pas transmis leur politique en date du 30 juin 2001 (43)

Privés subventionnés (2)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

École nationale de cirque

Privés non subventionnés (40)

Académie du savoir (1995) inc.

Ateliers de danse moderne de Montréal inc.

Aviron Québec inc.

CINAC inc.

Collège April-Fortier

Collège Crack inc.

Collège CDI

Collège de l'Estrie inc.

Collège de l'immobilier du Québec

Collège de photographie Marsan

Collège d'informatique Marsan

Collège d'ingénierie

Collège Gilmore

Collège Herzing

Collège Info-technique

Collège Inter-DEC

Collège Jean-Guy Leboeuf

Collège Net Village

Collège Radio-Télévision de Québec inc.

Collège Salette inc.

Collège technique de Montréal inc.

Collège TMI

Cyclone Arts et Technologies

École de danse de Québec

École de design Châtelaine inc.

École nationale de l'humour

École nationale de théâtre du Canada

École du Show-Business

École supérieure de danse du Québec

ICARI inc.

Institut Athéna

Institut d'enregistrement du Canada enr.

Institut d'informatique de Montréal

Institut Demers inc.

Institut Descartes

Institut supérieur d'électronique

Institut supérieur d'informatique I.S.I.

Institut supérieur de design de mode (ISDM) inc.

Institut Trebas Québec inc.

Musitechnic services éducatifs inc.

Relevant d'une université (1)

Campus Macdonald

Annexe III

Établissements visités en 2000-2001

Évaluation de l'*application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP)* (36)

Établissements publics (28)

Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College — St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Dawson College
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Heritage College
John Abbott College
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Collège de l'Outaouais
Collège de la Région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Collège de Sherbrooke
Collège de Valleyfield
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège de Lévis
Mother House College
Conservatoire de musique de Québec
Conservatoire de musique de Trois-Rivières
Conservatoire de musique de Chicoutimi
Conservatoire de musique de Val-d'Or

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe
Institut du Tourisme et d'hôtellerie du Québec

Annexe IV

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2000-2001

La composante de formation générale des programmes d'études (31)

Établissements publics (27)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Champlain Regional College — St. Lawrence
Cégep de la Gaspésie et des Iles et
Centre d'études collégiales de Carleton
John Abbott College
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin (4)
Cégep de Matane et
Centre matapédien d'études collégiales
Collège de l'Outaouais
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rimouski et
Institut maritime du Québec
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Saint-Félicien et
Centre d'études collégiales de Chibougamau
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Centre d'études collégiales en Charlevoix
Collège Shawinigan
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (4)
Collège Bart
Collège LaSalle
Conservatoire Lassalle
École commerciale du Cap

L'application de la politique institutionnelle d'évaluation de programmes (23)

Établissements publics (15)
Collège de Bois-de Boulogne
Dawson College
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
John Abbott College
Cégep de La Pocatière
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Trois-Rivières
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (7)
Collège André-Grasset
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Villa Sainte-Marcelline

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)
ITA de Saint-Hyacinthe

Annexe V

Suites aux rapports d'évaluation de la Commission au 30 juin 2001

Évaluation des programmes d'*Informatique* en 1994-1995 (54 établissements)

Processus d'évaluation terminé (50)

Établissements publics (43)
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College – Lennoxville
Champlain Regional College – St-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Dawson College
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Heritage College
John Abbott College
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield[6]
Vanier College
Cégep de Victoriaville

Établissements privés non subventionnés (7)
Collège CDI
Collège Delta
Collège Herzing
Collège d'informatique Marsan
Informatique MultiHexa
Institut Demers
Institut d'informatique de Québec

Rapport de suivi à venir (1)

Établissement public (1)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Autres suites à donner aux recommandations de la Commission (3)

Établissements publics (3)
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Jonquière
Cégep du Vieux Montréal

6. Dossier incomplet, le Collège n'offre plus ce programme (AEC 901.91).

Évaluation des programmes de *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1995 (30 établissements)

Processus d'évaluation terminé (27)

Établissements publics (25)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue[7]
Cégep Beauce-Appalaches[8]
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Heritage College
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Vanier College
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (2)

Collège de l'Assomption
Collège Laflèche

Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (2)

Établissement public (1)

Cégep de Jonquière

Établissement privé subventionné (1)

Campus Notre-Dame-de-Foy

Deuxième rapport d'autoévaluation à venir (1)

Établissement public (1)

Cégep de Rimouski[9]

7. Dossier incomplet, le Collège n'offre plus ce programme (AEC 900.94).
8. Le processus est complété pour le moment. Si le Collège offre à nouveau le programme (AEC 900.94), il devra le réévaluer et transmettre le rapport d'autoévaluation après la mise en œuvre auprès d'une cohorte.
9. En 1998, le Cégep n'offrait plus le programme (AEC 900.94). En novembre 1999, le Cégep décide d'offrir à nouveau le programme. Au terme d'une première démarche de mise en œuvre, il devra faire rapport à la Commission.

Évaluation du programme de *Sciences humaines* en 1995-1996 (66 établissements) [10]

Processus d'évaluation terminé (46)

Établissements publics (35)
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College – St-Lambert
Champlain Regional College – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin (enseignement ordinaire)
Cégep Marie-Victorin (formation continue)
Cégep Marie-Victorin (milieu carcéral)
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien (2)
Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme – Centre de Mont-Laurier
Cégep de Saint-Laurent
Collège Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (11)
Collège André-Grasset
Collège de l'Assomption
Collège de Lévis
Centennial College
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Marianopolis College
Collège Mérici
Petit séminaire de Québec [11]
Séminaire de Sherbrooke
Villa Sainte-Marcelline

Deuxièmes rapports d'autoévaluation en cours d'évaluation à la Commission (2)

Établissements publics (2)
Champlain Regional College – Lennoxville
Dawson College

Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (3)

Établissements publics (2)
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sorel-Tracy

Établissement privé subventionné (1)
Campus Notre-Dame-de-Foy

Rapports de suivi à venir (4)

Établissements publics (4)
Cégep André-Laurendeau
Heritage College
John Abbott College
Collège de Maisonneuve

10. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports (milieu carcéral, enseignement ordinaire, formation continue), ce qui donne un total de 68 rapports pour 66 établissements.
11. Dossier incomplet, le Petit Séminaire n'offre plus ce programme.

Autres suites à donner aux recommandations de la Commission (10)

Établissements publics (10)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Collège de l'Outaouais
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège de Sherbrooke
Vanier College

Nouvelle autoévaluation avant la fin de 2001 (1)

Établissement privé subventionné (1)

Collège Français

Évaluation des programmes de *Techniques administratives et Coopération* en 1996-1997 (67 établissements)

Processus d'évaluation terminé (38)

Établissements publics (28)
Collège d'Alma
Champlain Regional College – Lennoxville
Champlain Regional College – St. Lawrence
Dawson College
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Félicien – Centre d'études collégiales de Chibougamau
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Jérôme – Centre collégial de Mont-Laurier
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Vanier College
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (3)
Collège de l'Assomption
Collège O'Sullivan de Montréal[12]
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (7)
Académie de l'entrepreneurship québécois
Académie Julien[13]
Collège de la Cité
Collège de l'Estrie
Collège de l'immobilier du Québec
Collège Delta
Institut d'informatique de Québec

Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (6)

Établissements publics (4)
Cégep de Baie-Comeau
John Abbott College
Cégep de Matane
Cégep du Vieux Montréal

Établissement privé subventionné (1)
Campus Notre-Dame-de-Foy

Établissement privé non subventionné (1)
Collège Jean-Guy Leboeuf

Rapports de suivi à venir (19)

Établissements publics (17)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College – St-Lambert
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles[14]
Heritage College
Cégep de La Pocatière (AEC)
Collège de Maisonneuve
Collège Montmorency (AEC)
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Collège de l'Outaouais
Collège Shawinigan
Collège de Valleyfield

Établissement privés subventionnés (2)
Collège d'affaires Ellis
Collège LaSalle

12. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.
13. Dossier incomplet, le permis de l'Académie a été révoqué par le ministre de l'Éducation le 15 décembre 1999.
14. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles devait réévaluer le programme offert en anglais. Le 13 mars 2001, le Cégep informait la Commission que l'offre du programme était suspendue.

Autres suites à donner aux recommandations de la Commission (3)

Établissements publics (2)
Cégep de Chicoutimi
Collège de Sherbrooke

Établissement privé subventionné (1)
Collège de Lévis

Nouvelle autoévaluation (1)

Collège Bart : le Collège réévaluera le programme *Commerce international (AEC LCA.1C)*, été 2002.

Évaluation des programmes *conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés* en 1997-1999 (23 établissements)

Processus d'évaluation terminé (15)

Académie du Savoir (1995) inc.[15]
Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels
Collège d'électronique de Québec[16]
Collège d'enseignement supérieur de pilotes d'aéronefs[18]
Collège d'informatique JMS
Collège Informatique Entrepreneurship[19]
Collège Inter-Dec
Collège Radio-Télévision de Québec
Collège Salette
Collège technique de Montréal
École de design Châtelaine inc.
École nationale de théâtre du Canada
École supérieure de danse du Québec[17]
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.
Musitechnic services éducatifs inc.

Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (2)

Collège April-Fortier
Collège de photographie Marsan

Deuxième rapport d'évaluation en cours d'évaluation à la Commission(1)

Institut supérieur d'électronique

Rapports de suivi attendus avant la fin de 2001 (5)

Académie internationale du design inc.
Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Aviron Québec
École nationale de l'humour
Institut Trébas Québec inc.

15. Cette AEC n'est plus donnée dans cet établissement (AEC 900.62).
16. Dossier incomplet, le permis du Collège n'a pas été renouvelé par le ministre de l'Éducation le 30 juin 2001.
17. Cette AEC n'est plus donnée dans cet établissement (AEC 903.66).
18. Dossier incomplet, le permis du Collège n'a pas été renouvelé par le ministre de l'Éducation le 30 juin 2000.
19. Dossier incomplet, le permis du Collège n'a pas été renouvelé par le ministre de l'Éducation le 12 janvier 1999.

Évaluation de *la composante de formation générale des programmes d'études* en 1998-2000 (88 établissements – 91 rapports)

Processus d'évaluation terminé (25)

Établissements publics (13)
Collège d'Alma
Dawson College
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Collège de Rosemont (2)
Cégep Saint-Jérôme – Centre collégial de Mont-Laurier
Collège de Sherbrooke

Établissements privés subventionnés (7)
Collège André-Grasset
Collège Centennale
Collège moderne de Trois-Rivières
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
École de musique Vincent-d'Indy
Villa Sainte-Marcelline

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (5)
Campus MacDonald
Conservatoires de musique (2)
Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe
Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (3)

Établissements publics (2)
Cégep de Baie-Comeau
Collège Shawinigan

Établissement privé subventionné (1)
Campus Notre-Dame-de-Foy

Rapports de suivi à venir (51)

Établissements publics (41)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College – Lennoxville
Champlain Regional College – St-Lambert
Champlain Regional College – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep Gaspésie et des Îles (4)
Heritage College
John Abbott College
Cégep de Jonquière (2)
Cégep de La Pocatière (2)
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin (3)
Cégep Régional de Lanaudière – L'Assomption
Cégep Régional de Lanaudière – Joliette
Cégep de Rimouski (2)
Cégep de Saint-Félicien (2)

Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (9)
Collège Bart
Collège d'affaires Ellis inc.
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège de Lévis
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)
Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière

Autres suites à donner aux recommandations de la Commission (9)

Établissements publics (6)
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sorel-Tracy

Établissements privés subventionnés (3)
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Conservatoire Lassalle

Nouvelles autoévaluations attendues (3)

Établissements publics (2)
Cégep Marie-Victorin (2)

Établissement privé subventionné (1)
Collège Français

Évaluation de l'application de la PIEP dans les programmes conduisant au DEC en 1999-2001 (75 établissements)

Processus d'évaluation terminé (20)

Établissements publics (13)
Collège de Bois-de-Boulogne
Dawson College
Cégep de Granby Haute-Yamaska
John Abbott College
Cégep de La Pocatière
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Trois-Rivières
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)
Collège André-Grasset
Collège Laflèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Villa Sainte-Marcelline

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)
Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe

Rapports d'autoévaluation des établissements en cours d'évaluation à la Commission (28)

Établissements publics (21)
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Champlain Regional College – Lennoxville
Champlain Regional College – St-Lambert
Champlain Regional College – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Heritage College
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Maisonneuve
Cégep de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Laurent
Collège de Sherbrooke
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (2)
Collège Bart
Collège de Lévis

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (5)
Conservatoires de musique (4)
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Visites à faire (24)

Établissements publics (15)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep de Jonquière
Cégep de Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Cégep régional de Lanaudière – L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière – Joliette
Cégep de Rimouski – Institut maritime du Québec
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sorel-Tracy
Vanier College
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (5)
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Québec
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke
École commerciale du Cap

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (4)
Conservatoires de musique (3)
Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière

Rapports de suivi attendus avant la fin de 2001 (3)

Établissements publics (2)
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau

Établissement privé subventionné (1)
Collège Jean-de-Brébeuf

Nouvelles autoévaluations attendues (2)

Établissements privés subventionnés (2)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Mother House College

Annexe VI

Membres des comités consultatifs

Comité consultatif sur l'évaluation de la *Composante de formation générale des programmes d'études*

Louise Chené
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques Bachand
Directeur des études de premier cycle
Université du Québec

André Carrier
Professeur de philosophie
Cégep de Lévis-Lauzon

Margaret Chell
Professeure d'anglais langue seconde (retraitée)
Collège Ahuntsic

Claude Chénier
Directeur général
Heritage College

Robert Donnelly
Professeur de langue d'enseignement et littérature
Champlain Regional College – St.Lawrence

Michel Gélinas
Directeur général
Collège André-Grasset

Serge Laferrière
Professeur d'éducation physique
Collège de Bois-de-Boulogne

Pierre Leduc
Ancien directeur de cégep (retraité)

Robert Lemay
Professeur en Humanities
Champlain Regional College – St-Lambert

Colette B. Melançon
Professeure de langue d'enseignement et littérature (retraitée)
Collège Édouard-Montpetit

Ninon St-Pierre
Directrice adjointe des études
Villa Sainte-Marcelline

Danielle Tessier
Directrice générale
Collège Saint-Alexandre

Étienne Tétrault
Consultant (retraité)

Nicole Tremblay
Conseillère pédagogique
Collège de Limoilou

Jean-Paul Beaumier
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation de l'*application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes*

Louis Roy
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Louise Beaulieu
Professeure
Collège de Valleyfield

Lyne Boileau
Directrice adjointe des études
Collège Ahuntsic

Bertrand Daigneault
Directeur
Enseignement et programmes d'études
Champlain Regional College – Lennoxville

Marjorie Dionne
Coordonnatrice en évaluation de programmes d'études
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Pierre Gagnon
Adjoint à la direction des études
Cégep de Trois-Rivières

Luce Goerlach
Directrice générale
Collège de Maisonneuve

Suzanne Guimond
Adjointe à la direction des études
Cégep de Matane

Robert Howe
Coordonnateur à la vie pédagogique
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption

John Keyes
Directeur des études
Collège Mérici

Diane Larivière
Directrice de la qualité des programmes d'études
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Jacques Lemire
Ex-directeur des études
Cégep de Trois-Rivières

Pierre Matteau
Ex-directeur des études (retraité)
Cégep de Chicoutimi

Jean-Yves Morin
Professeur, Département des sciences humaines
Collège Shawinigan

Michelle Serano
Directrice des services aux étudiants
Dawson College

Claude St-Hilaire
Aide pédagogique
Collège de Bois-de-Boulogne

Lise Vallée
Adjointe à la direction des études
Cégep de Saint-Laurent

Bengt Lindfelt
Coordonnateur, Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Annexe VII

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2000-2001

Experts externes pour l'évaluation de l'*application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*

Normand Audet
Directeur
Centre d'études collégiales de Carleton

Gérard Aufort
Adjoint à la directrice des études
Collège de Sherbrooke

Louise Balaux
Coordonnatrice au développement pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Gilbert Bédard
Professeur en Génie civil
Collège de Limoilou, Campus de Charlesbourg

Omar Behar
Professeur en Techniques de chimie analytique
Dawson College

Pierrette Bergeron
Professeure en Techniques de diététique
Collège de Limoilou

Bernard Boulet
Responsable du programme Sciences, lettres et arts
Cégep de Sainte-Foy

Paul Careau
Conseiller à l'apprentissage
Collège Mérici

François Cauchy
Adjoint à la direction des études
Collège Montmorency

Albert Craig
Professeur en bureautique
Collège O'Sullivan de Québec

Françoise Creusot
Professeure en Techniques juridiques
Séminaire de Sherbrooke

Luc Dauphin
Professeur en Design d'intérieur
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Diane De Grosbois
Conseillère pédagogique
Collège Ahuntsic

Bernard Demers
Professeur en Sciences humaines lettres et communication
Télé-Université

Francine Demers
Professeure en soins infirmiers et coordonnatrice des stages
Collège de Sherbrooke

Louise Desbiens
Conseillère pédagogique
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Alain Doiron
Adjoint aux programmes
Cégep de Sorel-Tracy

Gilles Dubé
Professeur en Technologies du génie électrique
Cégep de Baie-Comeau

Diane Ferland
Adjointe à la direction des études
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Anne Fitzpatrick
Directrice adjointe aux études
Collège Marianopolis

David Gagnon
Professeur de littérature et Coordonnateur d'arts et lettres
Cégep de Sainte-Foy

Myron Galan
Professeur
Dawson College

André Gaudreau
Conseiller pédagogique
Cégep de Saint-Hyacinthe

Jean-Pierre Gaudreau
Conseiller pédagogique
Collège Jean-de-Brébeuf

Suzanne Girard
Professeure en soins infirmiers
Collège François-Xavier-Garneau

Patricia Hanigan
Directrice des études
Collège de Maisonneuve

Guy Herbert
Directeur des études
Collège Gérald-Godin

Denise Jamison
Adjointe au directeur des études
Cégep de Drummondville

Paul Lavoie
Professeur en mathématiques
Collège de Sherbrooke

Yvon-D. Légaré
Professeur de Technologies du génie électrique
Cégep de Lévis-Lauzon

Diane Lequin
Professeure en gestion et exploitation d'entreprise agricole, Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Nicole Malo
Professeure au Département de documentation
Cégep de Trois-Rivières

Thomas McKendy
Chef du Département Liberal and creative arts and humanities, Collège Marianopolis

Michelle Melanson
Adjointe à la direction des études
Collège André-Grasset

Aline Michaud
Professeure en Techniques de gestion hôtelière
Collège de Limoilou

Jean Morin
Adjoint au directeur des études
Collège Lafl ècheèche

Serge Murphy
Professeur d'arts plastiques
Collège Montmorency

Michel Nadeau
Professeur en génie industriel
Collège de Limoilou

Claude Parenteau
Professeur de musique
Cégep de Trois-Rivières

Caroline Picard
Enseignante en recherche, enquête et sondage
Collège Mérici

Sophie Poirier
Conseillère pédagogique
Cégep de la Gaspésie et des Îles

Claude Roy
Directeur des études
École commerciale du Cap

Sylvie Siebert
Professeure de biologie
Le Collège dans la cité de la Villa Sainte-Marcelline

Élaine Simard
Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Louise St-Pierre
Conseillère pédagogique
Collège André-Grasset

Paul Stubbs
Conseiller-cadre
John Abbott College

Lucy Trahan
Coordonnatrice du programme Design de présentation
Dawson College

Denis Tremblay
Professeur en Technologie du génie civil
Cégep de Baie-Comeau

Malik Turaga
Professeur en Technologie de la mécanique du bâtiment
Collège Vanier

Marcel Vigneault
Adjoint à la direction des études
Collège de Rosemont

Daron Westman
Professeur Humanities et liberal arts
Champlain Regional College – Lennoxville

Annexe VIII

Publications de la Commission

Documents d'orientation

Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations

L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence

L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales

L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence

L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence

Version anglaise

Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines

Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines

Evaluating Programs of Studies — General Guidelines

General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations

Guides spécifiques pour l'évaluation de programmes d'études

L'évaluation institutionnelle

La composante de la formation générale des programmes d'études

Le programme de Sciences humaines

Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde

Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)

Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)

Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — Mars 1997

Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — Juillet 2001

Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique

Version anglaise

The Institutional Evaluation

The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology

The General Education component of Programs of Studies

The Social Science Program

Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors

Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors

Rapports synthèses

Évaluation des programmes d'Informatique

Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde

L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse

L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse

Évaluation du programme de Sciences humaines

Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives

Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés

Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études

Version anglaise

Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies

Rapports annuels

Rapport annuel 1993-1994

Rapport annuel 1994-1995

Rapport annuel 1995-1996

Rapport annuel 1996-1997

Rapport annuel 1997-1998

Rapport annuel 1998-1999

Rapport annuel 1999-2000

Autres publications

Étude de cas réalisée conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme : Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme

Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec

Version anglaise

Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme — Case Study

Evaluating Programs of Study in Québec

Annexe IX

Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », a le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. Elle peut également recommander au ministre de l'Éducation d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission, la Commission entend privilégier les valeurs suivantes :

- l'impartialité et la transparence dans ses processus d'évaluation;
- l'indépendance qui permet de garantir un traitement équitable;
- la cohérence et la clarté des jugements de façon à apporter un support réel aux établissements;
- le respect de la diversité et l'ouverture à un dialogue constant avec les intervenants, dans le but de susciter chez ces derniers un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation;
- la loyauté et la rigueur afin de renforcer la cohérence et de promouvoir une vision qui entraîne l'adhésion du personnel de la Commission et de tous ses interlocuteurs.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. En cas de doute, il doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration incompatible avec la mission de la Commission et renonce à toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions.
4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.
6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.

10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.

12 Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.

14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit donc éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

15. Le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt.

    Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Il doit alors en avertir le président de la Commission.

16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Disposition finale

Le présent code de déontologie est établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **12 avril 2000**. Il entre en vigueur dès son adoption.